

ÉDITO

« Un pognon de dingue » pour les pauvres ?

Une vidéo de trop, pour tous ceux, dont nous sommes, qui étaient déjà exaspérés par les débats biaisés qui se complaisent depuis près de deux mois à ne pas distinguer les aides sociales et les dépenses de protection sociale, santé et retraites principalement, qui concernent l'ensemble de la population.

Après les retraités nantis, voici les pauvres qui, en dépit du montant des aides sociales, ne sortent pas de la pauvreté !

Et pourtant, en avril 2017, le Conseil d'analyse économique, placé auprès du Premier ministre, a mis à disposition de tous deux notes : « Mieux lutter contre la pauvreté par des aides monétaires ¹ » et « Prévenir la pauvreté par l'emploi, l'éducation et la mobilité » qui vont à l'encontre de l'idée reçue qu'il faudrait dépenser moins mais mieux pour lutter contre la pauvreté !

« Le remplacement des différents minima sociaux par un revenu de base modulable, largement automatisé et pour tous les individus majeurs, doit permettre de lutter plus efficacement contre la pauvreté tout en maintenant des incitations à l'emploi. »

Considérant qu'aller plus loin dans la direction d'un véritable revenu universel pour chaque individu ne saurait se faire qu'à l'issue d'un débat démocratique éclairé, ils recommandent « plutôt des réformes incrémentales à partir du système existant », lesquelles « impliquent d'ores et déjà un surcoût substantiel, environ 8 milliards d'euros, mais apportent une réponse au problème du non-recours et permettent d'étendre le filet de sécurité aux 18-24 ans. »

La CFDT agira syndicalement pour une société ouverte et protectrice, et pour un socle de droits sociaux universels ².

Odile NAVE

¹ www.cae-eco.fr, note 41.

² Résolution générale du congrès de Rennes.



II-III Vie syndicale

Au congrès de Rennes,
4-8 juin 2018.

L'attachement au réformisme renouvelé.

IV Échos des sections

Assemblée générale de l'Union fédérale des retraités.

V Initiatives

Un dossier sur le compteur Linky.

VI-VII Dossier : Mai 68 vu des régions

En région lyonnaise.
D'Ouest en Est.

VIII Vos droits

Compteur Linky (et Gazpar) :
faisons le point.

AU CONGRÈS DE RENNES, 4-8 JUIN 2018

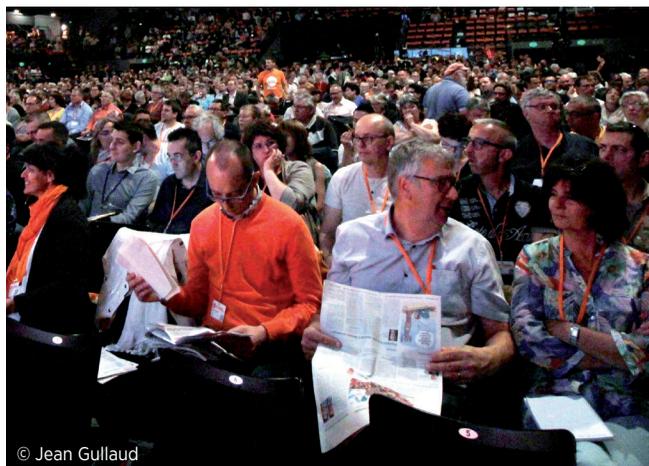
Près de 3 000 participant-e-s rassemblés-e-s dans le Centre des congrès pour ce moment indispensable à la vie du syndicalisme démocratique CFDT.

Un congrès, c'est aussi de nombreux moments de convivialité qui permettent de retrouver des camarades des Sgen-CFDT et de l'interprofessionnel.

Sur le parcours pluvieux, nous avons pu croiser des vitrines brisées, parfois masquées de panneaux de bois. Renseignement pris, ce sont là les séquelles des manifestations du 19 avril marquées par de nombreuses violences et dégradations de la part de groupes radicaux. Sans doute ces manifestants-là étaient-ils convaincus d'agir en faveur de la solidarité, de l'égalité, de l'émancipation, de la démocratie...! Quant au lien entre cette « violence » et les objectifs supposés, il reste à établir, d'autant qu'en général, cela a plutôt comme effet de favoriser les partis de l'« ordre ».

En tout cas, pour ce qui est de faire avancer ces valeurs de solidarité, d'égalité, d'émancipation, de démocratie, les très nombreuses – 114 – interventions en tribune sur le rapport d'activité ont montré comment, au quotidien, les militants contribuent à les faire vivre. Ces interventions ont souvent souligné les difficultés à assumer les nombreuses réformes du Code du travail, en particulier les dernières qui ont comme conséquence de diminuer les moyens des mandatés dans les entreprises privées. Dans le secteur public, on regrette, comme Julie, du Sgen Auvergne, la difficulté de l'administration à « se détacher d'une culture de la verticalité ». On peut noter que les critiques sur l'action de la confédération sont allées de l'approbation à l'attaque *ad hominem* dans un cas ; le rapport d'activité a quand même été approuvé à plus de 83 %.

Des interventions de notre champ (Sgen ou UTR), on pourra retenir quelques extraits : « Après avoir engrangé des avancées, nous pouvons avoir le sentiment d'un écart entre nos revendications et ce que nous avons pu obtenir, mais ne confondons pas notre action, nos revendications et ce que nous obtenons à tel ou tel moment dans un dialogue social avec d'autres acteurs qui ne portent pas la même vision que nous. » (Catherine Nave-Bekhti pour la fédération des Sgen). « Salarié-e-s, nous préparons votre avenir, alors, le moment venu,



© Jean Gullaude

n'hésitez plus à nous rejoindre, demandez votre transfert. Le papyboom, le mamyboom sont bien une réalité : nous sommes toute une bande de jeunes à arriver dans les UTR, c'est tellement mieux d'être jeunes chez les vieux, que d'être vieux chez les jeunes. » (Édith Bisiaux-Zwierzynski pour l'UTR Hainaut-Avesnois).

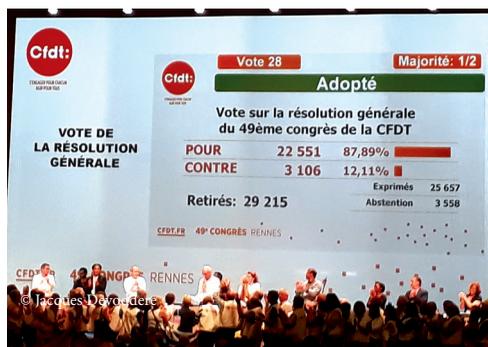
Dans sa réponse, Laurent Berger a rappelé que le syndicalisme est mortel, quand il se limite à dénoncer, s'indigner, sans jamais apporter de résultats qui améliorent, ici et maintenant, la situation des travailleurs. Le syndicalisme est mortel, quand il confond son combat avec un combat politique, en se fixant des objectifs qu'il conditionne à une alternance politique aléatoire, voire en l'orientant vers la seule perspective d'un changement de Gouvernement.

Que retenir d'autre de ce congrès très intense ? La qualité générale des interventions alliant sensibilité, expertise, humour aussi. L'émotion lors des interventions des syndicalistes turc, iranien, vénézuélien. La difficulté à devoir trancher entre des camarades pour l'élection au bureau national. Et la confirmation qu'un congrès est un moment indispensable pour le syndicalisme démocratique de la CFDT mais aussi une occasion formidable de se retrouver à plusieurs milliers à débattre autour des valeurs CFDT.

Jacques DEVODDERE (délégué UTR Métropole lilloise)

L'ATTACHEMENT AU RÉFORMISME RENOUVELÉ

Un congrès intense et serein, qui du coup n'a pas fait la Une des médias qui pariaient sur une mise en difficulté de Laurent Berger.



mais le plus souvent en rappelant d'abord son attachement au réformisme. Une seule intervention fut vraiment virulente. Ces interventions critiques, constructives et argumentées n'ont visiblement pas retenu l'attention des médias.

VERRE À MOITIÉ PLEIN ET VERRE À MOITIÉ VIDE

« J'aurais pu faire la liste de tout ce qui ne fonctionne pas », a déclaré Laurent Berger dans sa présentation du rapport d'activité. Un intervenant sur le rapport d'activité a, lui, choisi délibérément de parler du verre à moitié vide. Avec humour, dans sa réponse aux plus de dix heures d'interventions de plus de 5 minutes chacune, Laurent Berger a constaté : « j'ai parlé du verre à moitié plein, vous avez parlé du verre à moitié vide. Nous sommes donc d'accord ».

MAI 68

On ne peut pas écrire que l'ombre de mai 68 planait sur le congrès. Le secrétaire général de la CFDT a cependant rappelé l'un des acquis de « mai 68 » : la section d'entreprise. « En 68, les patrons n'attendaient pas les créateurs des sections d'entreprise avec un bouquet de fleurs à la main ». En 2018, la CFDT a toujours les mêmes choix : entreprise et codétermination.

PLUS DE FEMMES DANS LES INSTANCES LA CFDT

Près de la moitié des adhérents sont des adhérentes. Les modifications statutaires adoptées prévoient que le bureau national et la commission exécutive doivent être composés d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

C'est chose faite dès ce mandat. Mais Laurent Berger

Certes, une majorité d'intervenants a regretté le positionnement trop « mou » de notre confédération,

l'a rappelé : si le bureau national montre l'exemple, syndicats, sections syndicales et URI doivent suivre. Aux retraités Sgen-CFDT d'y veiller dans leurs UTR !

TROIS AMENDEMENTS PARMIS LES QUINZE SOUMIS AU DÉBAT

La taxe robot

Le projet de résolution présente la transformation numérique et la robotisation comme un levier potentiel de progrès, d'opportunités économiques et de réponses à de nouveaux besoins. Un syndicat souligne que cette robotisation interroge notre système de protection sociale et propose qu'une réflexion soit menée sur une nouvelle taxation des formes d'emploi robotisé.

L'amendement a été rejeté (53,81 % contre), mais la réflexion sur le travail sous ses différentes formes est largement engagée dans cette résolution.

Revenu universel

Deux syndicats défendent l'idée du revenu universel en proposant d'ajouter à « l'objectif d'un revenu décent pour chacun (ce qui est déjà revendiqué dans le projet de résolution) qui doit être poursuivi », « la réflexion autour du revenu universel ».

Il y avait confusion entre nécessité d'un débat dans l'organisation et instauration du revenu universel. L'amendement a été rejeté (67,53 % contre).

Fin de vie

Une UTR propose d'ajouter un nouvel article afin de définir un positionnement sur la fin de vie. « Assurer une fin de vie dans le respect et la dignité : la CFDT réaffirme le droit de toute personne à mourir dans la dignité et d'être acteur de sa fin de vie. Elle demande le développement de soins palliatifs pour que toute personne puisse en bénéficier. En outre, la CFDT soutient toute initiative législative visant à faire respecter la volonté des personnes en fin de vie, notamment lorsqu'« elle est exprimée dans des directives anticipées ».

Aucun syndicat n'est intervenu contre cet amendement qui a été adopté (93,99 % pour).

Jean GULLAUD (délégué UTR du Doubs)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS (UFR)

Deux ans après la naissance de l'UFR, la première assemblée générale de mi-mandat se réunira les 17 et 18 octobre à Paris.

À l'ordre du jour, un débat d'actualité, comme prévu au règlement intérieur de l'UFR, cette fois sur le thème du pouvoir d'achat et du niveau de vie des retraités, avec la participation d'Ombretta Frache, membre de la commission exécutive de l'UCR. Nous ferons également le bilan de l'activité à mi-mandat et laisserons les sections syndicales de retraités (SSR) prendre la parole. Enfin, nous voterons la nomination de trois suppléants au conseil de l'UFR.

QUI PEUT PARTICIPER À CETTE AG ?

Outre les membres des structures permanentes de l'UFR (bureau, conseillers titulaires et suppléants), l'ensemble des SSR du champ de chaque syndicat Sgen-CFDT dispose d'un représentant à l'assemblée générale et d'un délégué supplémentaire pour les délégations disposant d'un nombre de cotisations mensuelles supérieur à un seuil fixé par le conseil fédéral au moment de la convocation de l'AG¹.

PREMIER BILAN DE MI-MANDAT

Le bilan de mi-mandat présenté à l'AG sera l'occasion d'aborder le fonctionnement de l'UFR. Pour rappel, l'UFR, créée en octobre 2016, s'est dotée d'un bureau de quatre membres.

Depuis, les réunions du bureau se sont succédé à un rythme soutenu (au moins sept par année scolaire, le règlement intérieur faisant référence à au moins six).

Le conseil s'est réuni quatre fois en deux ans et a bénéficié d'une formation d'équipe en deux étapes (deux jours + un jour). Positive pour la convivialité et la connaissance mutuelle, cette formation n'a pas encore eu toutes les retombées en ce qui concerne les engagements pris.

On peut dire que l'on en est encore à chercher un rythme de travail permettant plus d'efficacité, mais force est de constater que les raisons sont plurielles : la fatigue et les problèmes de santé des camarades et de leur famille, à l'origine de la démission d'une membre du bureau au bout d'un an, l'éloignement de certains



membres... De ce fait, les permanences hebdomadaires à la fédération ne sont plus aussi régulières puisqu'il n'y a qu'une Francilienne. Par ailleurs, l'objectif d'« une visite par académie pendant le mandat » sera difficile à tenir.

Du côté des points positifs, ou en voie d'avancée, outre la formation et la régularité des réunions, signalons la possibilité offerte aux adhérents de la SSR nationale Recherche EPST d'être adhérents d'une UTR, tout en ayant la possibilité de se rencontrer à l'échelle nationale ; notre participation à tous les conseils de l'UCR ; la prise en charge de la négociation de la mise à jour du protocole tripartite (confédération, UCR et fédération) qui devrait aboutir prochainement ; l'accès à Gasel ; la réalisation, bien que retardée, d'un guide sur les SSR attendu par de nombreux militants, pour arriver à un fonctionnement cohérent ; et les bonnes relations avec la Fédération (participation de responsables au conseil sur des points politiques, de budget, etc.).

L'objectif de compter un référent par académie sur les questions de retraite n'est pas oublié, mais le projet de formation est reporté à 2019. La préparation de l'AG devrait être l'occasion de finaliser une liste des référents existants pour repérer celles des académies où il n'y en a pas. La majeure partie du travail dans ce domaine se fait à distance : que ce soit les réponses à des sollicitations des syndicats, d'adhérents par réponse à la carte, ainsi que la contribution au forum du guide des pensions de l'UCR.

Bernard MASSABIEAUX

¹ Pour en savoir plus sur l'assemblée générale, suivez la thématique Métiers Retraités sur le site du Sgen.

UN DOSSIER SUR LE COMPTEUR LINKY

Le compteur Linky. Une avancée technologique au service de tou-te-s ou plutôt de quelques-un-e-s ?

L'union départementale du Tarn-et-Garonne a organisé une soirée débat le 24 mai sur le thème des compteurs Linky. L'idée est venue de l'implication des retraités du département sur le sujet auprès des collectivités.

Daniel Villa Vega, retraité du Sgen, a introduit la soirée par une présentation des compteurs Linky, suivi par une présentation d'une militante du collectif « anti-Linky » et d'un temps d'échanges avec la salle. Les participants ont ainsi pu exprimer leurs inquiétudes (conséquences sur la santé, risque d'incendie...) et appréhender les sujets sur lesquels ces compteurs font débat.

UN DOSSIER DU SGEN

Le compteur Linky provoque un débat passionné. Des militants retraités du Sgen s'y sont intéressés. La SSR du Tarn-et-Garonne, animée par Daniel Villa Vega, ancien secrétaire général du syndicat des Alpes-Maritimes, a ainsi réalisé un dossier (<https://huit.re/FftbNqyz>). Avec ses forces et ses faiblesses, il permet facilement à qui s'y plonge de découvrir les turpitudes d'EDF et des distributeurs d'énergie. Certes, notre avis ne les intéresse que s'il leur convient, mais est-il pour autant nécessaire de s'aventurer sur le terrain glissant de la nocivité supposée des rayonnements électromagnétiques émis par le compteur Linky ?



Plus nuancé, un article d'*Alternatives économiques* (n° 380 de juin 2018) fait référence aux manifestations anti-Linky, dénonçant notamment l'espionnage de notre vie privée grâce aux techniques mises en œuvre, mais pointe aussi la faiblesse des arguments développés par les militants sur sa nocivité supposée pour la santé. Des études scientifiques poussées doivent être mises en œuvre pour

aboutir à des conclusions indiscutables. EDF, aidé en cela par des lobbys dont le sens de l'intérêt général est plus que douteux, n'a pas joué la transparence.

Les reproches à caractère médico-scientifiques ne semblent pas, au professeur d'électronique que je fus, toujours justifiés. Certes l'exposition prolongée aux rayonnements électromagnétiques n'est pas sans danger, mais la preuve absolue de leur nocivité, au niveau concerné, n'a toujours pas été faite. Ceux qui reprochent à Linky les risques qu'il ferait courir aux personnes à proximité sont-ils prêts à se priver de leur Iphone (dont le taux de débit d'absorption spécifique, ou DAS, est très élevé), de leur box Internet, ou de certains automatismes dans notre vie quotidienne ?

Le document publié par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) [<https://lc.cx/m2nK>] sur le taux des émissions électromagnétiques comparés de plusieurs systèmes électroniques tels les smartphones ou d'autres systèmes utilisant la technique du courant porteur en ligne (CPL), est très éclairant.

Dans l'état actuel, la fameuse courbe de charge ne permet pas au fournisseur de faire une analyse fine du comportement du consommateur. En « améliorant » à terme le système, EDF ou ses concurrents pourront atteindre cet objectif que dénoncent par avance les groupes militants anti-Linky. Aujourd'hui, les fournisseurs d'énergie électrique veulent inverser la nature de leur relation clients. Nous nous dirigeons vers un changement de paradigme.

Jusqu'à présent, EDF adaptait la production à la consommation, non sans difficultés. On poussera le client à adapter sa consommation à la production de façon plus systématique qu'auparavant (tarifs jour-nuit...). Désormais (voir les pubs de Direct Énergie encourageant l'utilisation des lave-linge entre 2 h et 4 h du matin), on personnalisera fortement les tarifs : très faibles la nuit, prohibitifs de jour au-dessus d'un niveau de consommation pas nécessairement maîtrisé par le client. D'où des économies considérables pour les fournisseurs d'énergie. Nous comprenons mieux leur insistance à imposer ces fameux compteurs.

Yves RIVIÈRE

EN RÉGION LYONNAISE

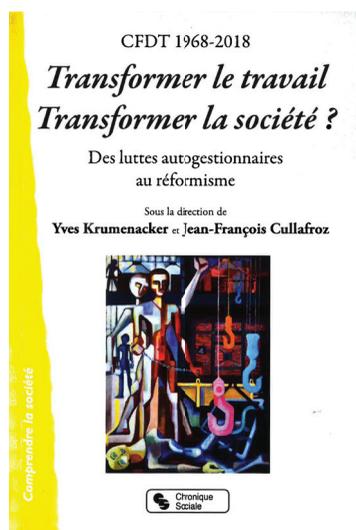
Après les dossiers sur mai 68 de *Fil Bleu*, *CFDT Magazine* et *Profession Éducation*, nous nous faisons l'écho des initiatives organisées dans trois régions.

1968-2018 À LYON ET DANS LA RÉGION LYONNAISE

Cinq années de recherche militante et universitaire jointe à une collecte mémorielle se sont conclues par un colloque les 21 et 22 mars 2018, et la publication d'un ouvrage ¹ sous la direction de Jean-François Cullafroz, militant retraité, et d'Yves Krumenacker, professeur d'histoire moderne et adhérent du Sgen-CFDT.

Les interventions d'universitaires et de chercheurs, ainsi que les témoignages de militants, portaient sur les

luttons de la CFDT pour de nouveaux droits sociaux, contre toutes les discriminations, pour une participation solidaire et internationale en faveur de la liberté des peuples, et pour une éducation ouverte, soucieuse des plus fragiles, appuyée sur la collégialité des équipes. Ces engagements se déclinent au travers des huit thèmes du livre.



ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ET DES MŒURS

Deux anciens présidents de l'Association générale des étudiants de Lyon (Agel), Jean-Hugues Chauchat et Michel Debout, ont évoqué l'action des étudiants des résidences universitaires (RU) en 1967 pour obtenir la mixité et le libreaccès des garçons et des filles aux RU, non mixtes. Pour le directeur du Crous, la porte ouverte aux pires dévoiements de la moralité des étudiantes !

En 1969, Michel Debout commença à travailler comme médecin généraliste au centre de santé des étudiants mis en place par la Mnef après 1945. La demande de

contraception des étudiantes, qui commençaient à connaître l'usage de la pilule, deux ans après l'adoption de la loi Neuwirth, orienta son activité vers la gynécologie médicale. Très vite confronté à la demande d'avortement, il participa au développement de Choisir-Lyon-MLAC dont il fut président de 1973 à 1976.

En avril 1971, Jeannette Laot, alors responsable du secrétariat des travailleuses CFDT et membre de la commission exécutive, présenta une note en faveur de la dépénalisation de l'avortement devant la commission exécutive, puis devant le bureau national. Grâce à son action et à celle d'autres militants, la CFDT fut alors la première organisation syndicale à défendre le droit à l'avortement ².

URBANISME ET LOGEMENT

Dans sa contribution sur l'intérêt de la CFDT pour le logement dans le Rhône au cours « des années 68 », Gwenaëlle Le Goullon, maîtresse de conférences d'histoire contemporaine à Lyon 3, a démontré l'ancienneté de cet intérêt hérité de la CFTC qui avait noué, dès avant la Deuxième Guerre mondiale, des relations étroites avec le mouvement des habitations à bon marché (HBM, ancêtres des HLM), en particulier avec les sociétés coopératives, ce qui correspondait à son idéal associant solidarité et émancipation individuelle. En 1963, la CFTC regrettait que le logement soit « la seule denrée rationnée dix-huit ans après la Libération ». Et la CFDT a poursuivi son action pour résoudre la crise du logement qui touche plus particulièrement les plus vulnérables.

Hélios Lopez et Jean Sintès, deux anciens du corps d'État technique (CET) du bâtiment en mai 68, anciens militants syndicaux, CFDT pour le premier, et CGT pour le deuxième, ont évoqué l'aventure de la coopérative d'habitants pour retraités Chamarel-Les Barges à Vaux-en-Velin, présentée dans le précédent supplément Retraités.

Odile NAVE

¹ Y. Krumenacker et J.-F. Cullafroz (sous la dir. de), *CFDT 1968-2018. Transformer le travail, transformer la société ? Des luttes autogestionnaires au réformisme*, Chronique sociale, coll. « Comprendre la société », 2018.

² Voir <https://huit.re/crfjCSe5>

D'OUEST EN EST

« À l'Ouest, tout a commencé le 8 juin... », et le 11 juin fut une journée cruciale et dramatique à Sochaux et dans le Pays de Montbéliard. 50 ans plus tard, les acteurs n'ont pas oublié.

« LE MAI 68 DE LA CFDT EN LOIRE-ATLANTIQUE »

Daniel Palvadeau, alors secrétaire général de l'union départementale, a écrit durant l'été 1968 un témoignage précieux qui traduit la détermination d'un militant pour plus de justice sociale face à un patronat rétrograde et à un pouvoir arrogant. Son récit s'appuie sur des informations précises, mais il développe également son analyse des événements à partir de son expérience personnelle de militant. C'est une écriture sincère. Le groupe Histoire CFDT 44 a mis en forme ce récit¹ après un travail de mémoire et d'histoire que reflètent encarts, témoignages des acteurs de l'époque et nombreuses reproductions de documents originaux.

Le lecteur de 2018 perçoit bien l'intensité des événements, la détermination des travailleurs, la rudesse des affrontements, les résistances des organisations patronales à accepter le dialogue et à donner satisfaction aux revendications. L'unité des étudiants, des ouvriers et des paysans, spécificité de Mai 68 en Loire-Atlantique, est bien expliquée. La description précise des revendications et des négociations ouvre un champ de questionnement qui résonne avec les aspirations et les combats d'aujourd'hui. Daniel Palvadeau parle de la nécessité pour l'organisation syndicale de « coller aux réalités ouvrières ». Aujourd'hui encore, c'est le militantisme de proximité qui fait le succès des équipes syndicales de la CFDT. Connaître précisément les besoins des salariés, élaborer les revendications, ajuster l'action syndicale à la situation, épauler les militants, voici le travail au quotidien de nos équipes, dans tous les lieux de travail.

Monique MARTIN, groupe Histoire CFDT 44

« MAI-JUIN 68 : AVANT, PENDANT... ET APRÈS »

Pendant une semaine, les adhérents retraités et salariés ont pu visiter l'exposition sur les événements de mai et juin 1968 à Sochaux et dans tout le Pays de Montbéliard,



qui présentait de nombreuses photos et documents (tracts). Une table ronde était également organisée. Ils ont commémoré le 11 juin 1968, cette « journée sinistre qui a endeuillé le printemps de l'espoir » lors de l'investissement des usines par les CRS, et malgré l'intervention du député-maire André Bouloche, ancien résistant déporté, ancien ministre. Une histoire qui explique le choix de travailler sur l'avant-mai 68, et notamment sur la période de l'Occupation et de la Résistance, ainsi que sur l'évolution de la CFTC et la naissance de la CFDT en 1964.

L'exposition contient beaucoup de documents sur la période violente vécue à Sochaux et les négociations qui ont suivi; enfin, elle revient sur la situation actuelle avec les réformes qui ont modifié les institutions représentatives du personnel : loi Auroux en 1982, et surtout la dernière réforme suite aux ordonnances. « L'exposition explique les combats, les réussites et les échecs de plus de 50 ans de luttes conduites par les organisations syndicales et notamment la CFDT », dit Michel Gay, secrétaire de l'union locale des retraités, en concluant l'introduction de la plaquette éditée à partir du travail de Gaston Bordet.

Après les interventions de Gaston Bordet, historien et adhérent CFDT, et Nadia Simony, sociologue des entreprises, les adhérents se sont exprimés plus largement sur la situation passée et actuelle lors de la table ronde.

Jean GULLAUD et Denis PRUNIAUX

¹ Groupe Histoire CFDT 44, *Le Mai 68 de la CFDT en Loire-Atlantique. À l'Ouest, tout a commencé le 8 mai : témoignage de Daniel Palvadeau*, Éditions du CHT. Voir également <http://groupehistoirecfdt44.blogspot.com/p/b.html>

COMPTEURS LINKY (ET GAZPAR) : FAISONS LE POINT

Sujet médiatisé, le compteur Linky génère des débats passionnés...

Émission « Envoyé spécial » du 14 juin dernier, articles d'*Alternatives économiques* (n° 380, juin 2018), du *Particulier* (n° 1146, juin 2018), dossier imposant sur le site de Que choisir (<https://lc.cx/m67i>) avec pétition, rapport de la Cour des comptes (<https://lc.cx/m67G>) : le compteur Linky (12 millions déjà installés) est difficile à cerner, ne serait-ce que sur le plan du droit, tant les textes peuvent être interprétés différemment.



Enedis a déjà été condamnée pour des problèmes chez des particuliers. Le serait-elle s'il y avait un problème, alors que depuis plusieurs mois, des compteurs Linky sont à tout vent, comme ici à Saint-Jean Cap Ferrat, preuve manifeste d'un travail bâclé par des sous-traitants ?

PEUT-ON REFUSER LA POSE DU NOUVEAU COMPTEUR ?

Pour les opposants : oui. Pour la Cnil : non. Elle affirme : « La généralisation des compteurs résulte d'une obligation légale de modernisation des réseaux qui répond à des directives européennes », affirmation fondée sur l'article L322-8 du Code de l'énergie (<https://lc.cx/m6Zc>).

La pose, facile en votre absence si le compteur est sur la voie publique, peut être empêchée si le compteur est à l'intérieur. Le Code pénal sanctionnant la volonté d'intrusion chez autrui sans consentement, Enedis n'insiste pas si vous vous opposez, mais le relevé du compteur risque alors d'être facturé (voir délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 3 mars 2016 : <https://lc.cx/m6Zt>).

Jurisprudence récente : une ordonnance de référé du tribunal de grande instance de Grenoble du 20 septembre 2017 avait donné raison à un couple de Meylan (38) quant à leur refus de pose du compteur ; la cour d'appel de Grenoble, le 27 mars 2018, a annulé l'ordonnance.

POSITIONS DE CERTAINES COMMUNES

Des tribunaux administratifs ont annulé les dispositions anti-Linky de quelques mairies, arguant que le risque sanitaire n'était pas avéré¹, que le risque d'atteinte à la vie privée était non fondé², et que les communes ne peuvent invoquer un quelconque manquement au principe de libre administration des collectivités territoriales³.

QUELLES DONNÉES SONT COLLECTÉES ET TRANSMISES ?

Les données collectées sont encadrées par les dispositions du Code de l'énergie, d'après l'article 7 de la loi du 6 janvier 1978 qui exige un consentement. C'est justement sur ce sujet que la Cnil a mis en demeure la société Direct Énergie et l'a rendu public (voir <https://lc.cx/m2FQ>). Les termes confus des demandes de Direct Énergie lors de la signature du contrat ne pouvaient que tromper les clients et permettre d'agir sans consentement, y compris pour obtenir la courbe de charge !

CONTRÔLE DES USAGERS

Le décret n° 2017-948 du 10 mai 2017 (<https://lc.cx/m6Jp>) signé par Ségolène Royal, fixe les modalités selon lesquelles Enedis et GRDF mettent à la disposition des consommateurs leurs données de comptage, leur espace personnel sécurisé et les actions possibles de leur part (voir le dossier Cnil sur <https://lc.cx/mXvB>).

LES RECOURS

Nombreux sont en cours, aucun n'a pour l'instant abouti. Certaines demandes peuvent paraître fantaisistes : une requête rejetée par le CE le 28 décembre 2017 demandait que les compteurs Linky soient tous retirés avec astreintes de 1500 € par jour de retard et par compteur. Soit... 18 milliards d'euros par jour demandés à Enedis ! Finalement où est l'intérêt collectif lorsqu'on demande d'abroger des pans entiers de la loi sur transition énergétique ?

Bernard MASSABIEAUX

¹ Les seuils d'émission sont jugés conformes aux seuils réglementaires, voir décision du Conseil d'État du 20 mars 2013, ainsi que l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de juin 2017 : <https://lc.cx/moqP>

² En se fondant sur les dispositions de l'article R341-4 du Code de l'énergie qui encadrent la communication des données personnelles.

³ La jurisprudence du Conseil d'État distingue « police spéciale » et « police générale » : dans le cadre d'une politique nationale de l'énergie, une compétence spéciale de l'État, le pouvoir de police général des maires ne peut y déroger (voir <https://lc.cx/m6oN>).